

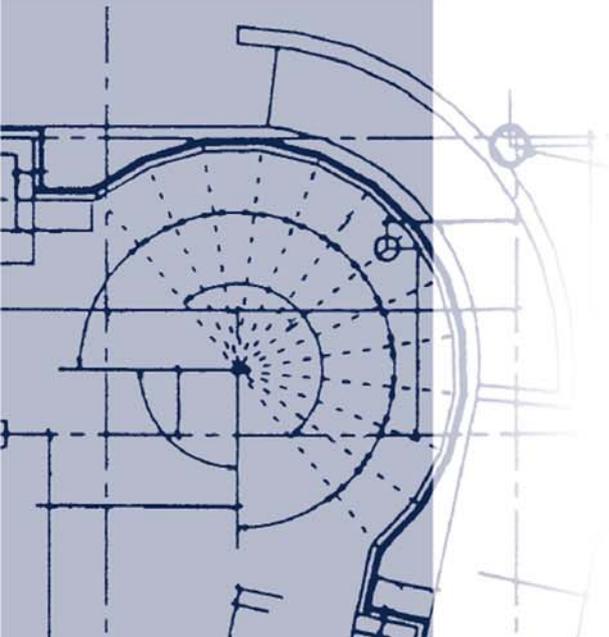
N°31

Août 2003



NEWSLETTER DE LA CSSF

COMMISSION de SURVEILLANCE
du SECTEUR FINANCIER



Signature d'une convention de coopération entre la CSSF et le CRP-Henri Tudor

La Commission de Surveillance du Secteur Financier (CSSF) a signé en date du 30 juin 2003 une convention de collaboration avec le Centre de Recherche Public Henri Tudor (CRP-HT). L'objet de cette convention porte sur la réalisation d'un projet de recherche appliquée, dénommé « **G**estion des **R**isques **I**nformatiques dans le Secteur Financier : nouvelles approches méthodologiques (projet GRIF) ».

Ce projet, co-financé par le CRP-HT et la CSSF, s'inscrit dans le cadre de la transposition de l'approche de « Bâle II » et en particulier de la mission de surveillance que la CSSF sera appelée à exercer au niveau du « pilier 2 » qui prévoit la revue et l'appréciation par l'autorité de surveillance de l'adéquation du capital et du processus interne d'évaluation des établissements de crédits.

L'objectif majeur visé par la CSSF et le CRP-HT consiste à explorer de nouvelles approches méthodologiques permettant d'évaluer, de préférence de manière quantitative, les risques liés à l'informatique. Il s'agit d'un domaine de recherche très spécifique, dont les résultats visent à formaliser et quantifier la prise en compte des risques informatiques au sein des risques opérationnels globaux des établissements financiers. L'équipe pluridisciplinaire mise en place au sein du projet GRIF publiera un état d'avancement des recherches tous les 6 mois. Les connaissances mises en commun pour ce projet sont diverses ; l'équipe de projet se compose à la fois de chercheurs du CRP-HT et d'agents de la CSSF de manière à couvrir au mieux les domaines statistique, mathématique, informatique, recherche documentaire, conduite de projet, audit de systèmes d'informations, sécurité des systèmes et finances.

Le projet GRIF s'étend dans sa phase initiale sur deux années et est constitué de quatre volets. Le premier volet consiste à créer une cellule de compétences sectorielles « informatique et finance », orientée vers la gestion des risques et la sécurité informatique. Le second volet porte effectivement sur la production d'un nouvel outil méthodologique, alors que le troisième volet consiste en une validation des résultats en concertation avec les acteurs locaux. Le quatrième et dernier volet porte sur une étude de pérennisation et de valorisation des compétences, par exemple à l'aide d'un élargissement du partenariat avec le secteur bancaire, le secteur institutionnel et le secteur informatique.

Somme des bilans des banques au 30 juin 2003 quasi inchangée

La somme des bilans des banques établies au Luxembourg s'est élevée à EUR 653,64 milliards au 30 juin 2003 par rapport à EUR 653,51 milliards au 31 mai 2003, soit une très légère hausse de 0,02%.

Au 30 juin 2003, l'effectif total des établissements de crédit luxembourgeois est de 22.830 unités. Ceci constitue une baisse de 3,5% par rapport au 30 juin 2002, date à laquelle l'effectif total s'élevait à 23.667 unités. L'emploi total des banques luxembourgeoises au 31 mars 2003 s'élevait à 23.074 unités.

Suite aux changements intervenus sur la liste officielle des banques (inscription sur la liste de la Islandsbanki hf et retrait de la BHW Allgemeine Bausparkasse AG après sa fusion avec la BHW Bausparkasse AG), le nombre des établissements de crédit inscrits sur la liste officielle au 1^{er} août 2003 s'est élevé à 175 unités.

Comptes de profits et pertes des établissements de crédit au 30 juin 2003

(communiqué à la presse le 18 juillet 2003)

Sur base de chiffres provisoires au 30 juin 2003 (représentant 92,1% du résultat avant provisions de la place), le compte de profits et pertes agrégé des établissements de crédit luxembourgeois affiche un résultat brut avant provisions de €1,85 milliards pour le premier semestre 2003. Ce montant représente une baisse de 7,4% par rapport au premier semestre 2002, où le résultat avant provisions s'élevait à 2 milliards.

Les comptes de profits et pertes au 30 juin 2003 témoignent précisément de l'évolution des marchés financiers au cours du premier semestre 2003. Dans un contexte de taux d'intérêt bas et de rendements boursiers volatiles, les revenus financiers s'inscrivent en franche régression. La marge sur intérêts fléchit de 3,8%, les revenus de commissions chutent de 12,8%. Seule la compression de 2,6% des frais généraux limite quelque peu le recul des résultats opérationnels.

Au cours du premier semestre 2003, les établissements de crédit luxembourgeois ont réalisé une marge sur intérêts de €1,84 milliards, en baisse de 3,8% en glissement annuel. Cette diminution résulte de l'effet conjugué de trois facteurs : la diminution absolue du niveau des taux d'intérêt, consécutive aux baisses de taux directeurs par la Banque centrale européenne, l'aplatissement de la courbe de rendements, amenant une disparition d'opportunités de transformation d'échéances profitables et, enfin, le recul moyen des sommes bilantaires.

Quant aux revenus de commissions, ils ont baissé de 12,8% et s'établissent à €1,07 milliards. Rappelons que ces mêmes commissions avaient chuté de 15,6% au cours du premier trimestre 2003¹. Ainsi, la remontée des marchés boursiers au cours du deuxième trimestre 2003 a permis aux établissements de crédit d'amortir la chute de leurs revenus de commissions. L'effet tient essentiellement de l'appréciation des avoirs sous gestion dont la valorisation constitue l'assiette pour le calcul des commissions perçues.

La progression des marchés boursiers sur le deuxième trimestre a également permis aux établissements de crédit luxembourgeois de réaliser de bons résultats sur opérations financières. En conséquence, le poste « autres revenus nets » progresse de 12,4% en glissement annuel. Il convient néanmoins d'apprécier ce chiffre à la lumière des fortes moins-values encaissées par les banques au cours du premier semestre 2002.

¹ Communiqué de presse du 24 avril 2003

Au total, le produit bancaire ressort à €3,3 milliards, une diminution de 5,4% par rapport au premier semestre 2002.

Au niveau des coûts, les banques poursuivent résolument leurs efforts de maîtrise de dépenses, comme en témoigne la baisse des frais généraux de 2,6%. Pour le premier semestre 2003, les frais généraux s'élèvent à €1,44 milliards. Le détail révèle que les efforts de réduction de coûts s'opèrent à la fois au niveau des frais de personnel (-1,9%) et des frais d'exploitation (-3,4%).

Compte de profits et pertes au premier semestre 2003²

Postes en millions de EUR	2002	2003	%
Marge d'intérêts ³	1910	1837	-3,8%
Revenus de commissions	1227	1070	-12,8%
Autres revenus nets	346	389	12,4%
Produit bancaire	3483	3296	-5,4%
Frais de personnel	756	742	-1,9%
Autres frais d'exploitation	726	701	-3,4%
Frais généraux	1482	1443	-2,6%
Résultat avant provisions	2001	1853	-7,4%

² Recensement effectué sur un échantillon qui représente 92,1% du résultat avant provisions de la place.

³ Y compris dividendes perçus sur les filiales.

Professionnels du secteur financier (PSF)

Somme des bilans en diminution

Suivant les données établies au 30 juin 2003, la somme des bilans de l'ensemble des professionnels du secteur financier (141 entreprises en activité) se chiffre à EUR 2,204 milliards contre EUR 2,334 milliards au mois précédent, soit une diminution de 5,57%, et contre EUR 2,949 milliards au mois de juin de l'année précédente, ce qui équivaut à une baisse de 25,26%.

Cette diminution assez significative de la somme des bilans des PSF entre les mois de juin 2002 et 2003, s'inscrivant dans le cadre du ralentissement des activités dans le secteur financier, s'explique plus spécifiquement par l'évolution négative du nombre de professionnels du secteur financier, s'élevant à 141 entités au 30 juin 2003 contre 146 entités au 30 juin 2002. La baisse de la somme des bilans entre les mois de mai et de juin 2003 est notamment due à l'évolution de quelques établissements de taille importante.

Quant à la ventilation de la somme des bilans au 30 juin 2003 entre les différentes catégories de professionnels du secteur financier, les dépositaires professionnels de titres figurent en première position, suivis des distributeurs de parts d'OPC et des gérants de fortunes.

Le personnel employé auprès des autres professionnels du secteur financier s'établit à 4.243 unités au 30 juin 2003 contre 4.379 unités au 31 mars 2003. Cette baisse au cours du deuxième trimestre est essentiellement due à quelques établissements à effectif élevé ayant changé leur statut légal en celui de société de gestion au cours de la période en question.

Comparé sur une période de 12 mois, l'effectif du personnel des autres professionnels du secteur financier est passé de 4.339 unités au 30 juin 2002 à 4.243 unités au 30 juin 2003, ce qui équivaut à une diminution nette de 96 unités ou de 2,21%.

Le résultat net pour l'ensemble des professionnels du secteur financier s'établit à EUR 225,12 millions au 30 juin 2003 contre EUR 133,02 millions à la fin du mois de mai 2003 et EUR 98,43 millions au 31 mars 2003. La hausse considérable du résultat net au cours du deuxième trimestre et plus spécifiquement au cours du mois de juin 2003 s'explique notamment par la progression des résultats réalisés par la catégorie des dépositaires professionnels de titres. Les gérants de fortunes et les distributeurs de parts d'OPC affichent par contre une légère baisse de leurs résultats au 30 juin 2003, comparé aux chiffres du mois précédent.

Le résultat net pour l'ensemble des professionnels du secteur financier est passé de EUR 222,85 millions au 30 juin 2002 (146 entreprises en activité) à EUR 225,12 millions au 30 juin 2003 (141 entreprises en activité), ce qui correspond à une légère augmentation de 1,01% sur une année.

Pour ce qui est de la ventilation des résultats nets entre les différentes catégories des PSF au 30 juin 2003, les dépositaires professionnels de titres figurent en première position, suivis des gérants de fortune et des distributeurs de parts d'OPC.

Répartition des professionnels du secteur financier selon leur statut (au 31 juillet 2003)

Catégorie		Nombre
Commissionnaires	COM	15
Conseillers en opérations financières	COF	9
Courtiers	COU	5
Dépositaires professionnels de titres ou d'autres instruments financiers	DEP	3
Distributeurs de parts d'OPC	DIST	46
Domiciliataires de sociétés	DOM	35
Gérants de fortunes	GF	50
Preneurs ferme	PF	3
Professionnels intervenant pour leur propre compte	PIPC	16
Teneurs de marché	TM	2
Entité pouvant exercer toutes les activités de PSF permises par l'article 28 de la loi du 15 décembre 2000 sur les services postaux et les services financiers postaux	EPT	1
TOTAL *		141

* le même établissement peut être repris dans plusieurs catégories

Organismes de placement collectif

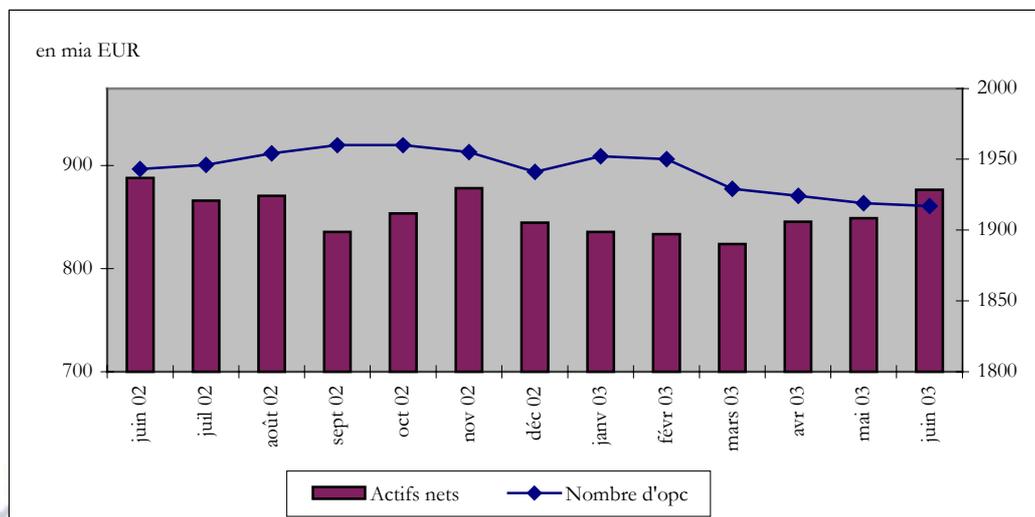
Patrimoine global des OPC en légère hausse à la fin du mois de juin 2003

(communiqué à la presse le 23 juillet 2003)

Au 30 juin 2003, le patrimoine global net des organismes de placement collectif s'est élevé à EUR 876,552 milliards contre EUR 849,093 milliards au 31 mai 2003. Le secteur des organismes de placement collectif luxembourgeois a par conséquent augmenté de 3,23% par rapport au mois de mai 2003. Cette augmentation s'explique principalement par une relance générale des marchés financiers et par l'évolution du taux de change du dollar américain par rapport à l'euro. Pour le mois de juin 2003, le secteur fait état d'une augmentation de 3,79% par rapport au 31 décembre 2002 où le patrimoine global net était de EUR 844,508 milliards. Considéré sur la période des douze derniers mois écoulés, le volume des actifs nets est en régression de 1,29%.

Au cours du mois de juin 2003, l'investissement net en capital s'est élevé à EUR 9,822 milliards. Par rapport au 31 décembre 2002, l'investissement net en capital s'élève à EUR 29,239 milliards.

Le nombre d'organismes de placement collectif pris en considération est de 1.917 par rapport à 1.919 le mois précédent. 1.195 opc ont adopté une structure à compartiments multiples ce qui représente 6.906 compartiments. En y ajoutant les 722 opc à structure classique, un nombre total de 7.628 unités sont actives sur la place financière.

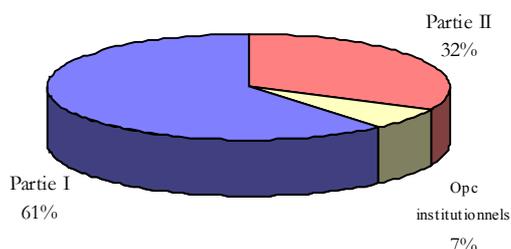


Statistiques trimestrielles sur l'industrie des organismes de placement collectif - situation au 30 juin 2003

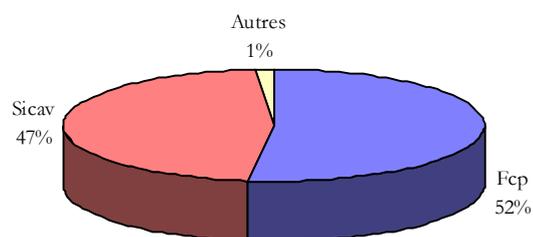
En plus des statistiques mensuelles, la lettre d'information reprend tous les trois mois des informations plus détaillées sur le secteur des fonds d'investissement, notamment en ce qui concerne l'origine des promoteurs et la politique d'investissement des OPC.

Nombre d'OPC

Répartition du nombre des opc selon loi et partie applicables



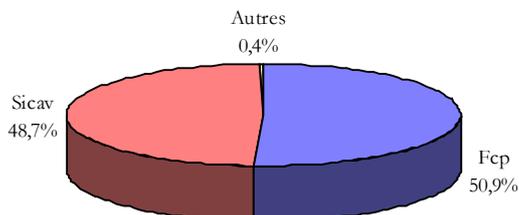
Répartition du nombre des opc selon forme juridique



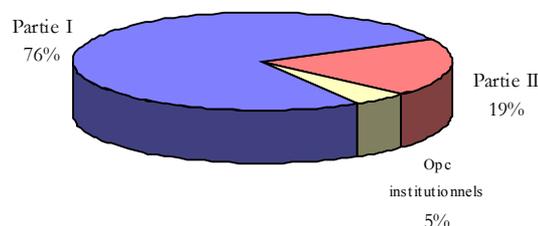
Loi, partie \ forme juridique	Fcp	Sicav	Autres	Total
Partie I	625	538	7	1 170
Partie II	287	309	17	613
OPC institutionnels	84	48	2	134
Total	996	895	26	1 917

Actifs nets des OPC

Répartition des actifs nets des opc selon forme juridique



Répartition des actifs nets des opc selon loi et partie applicables

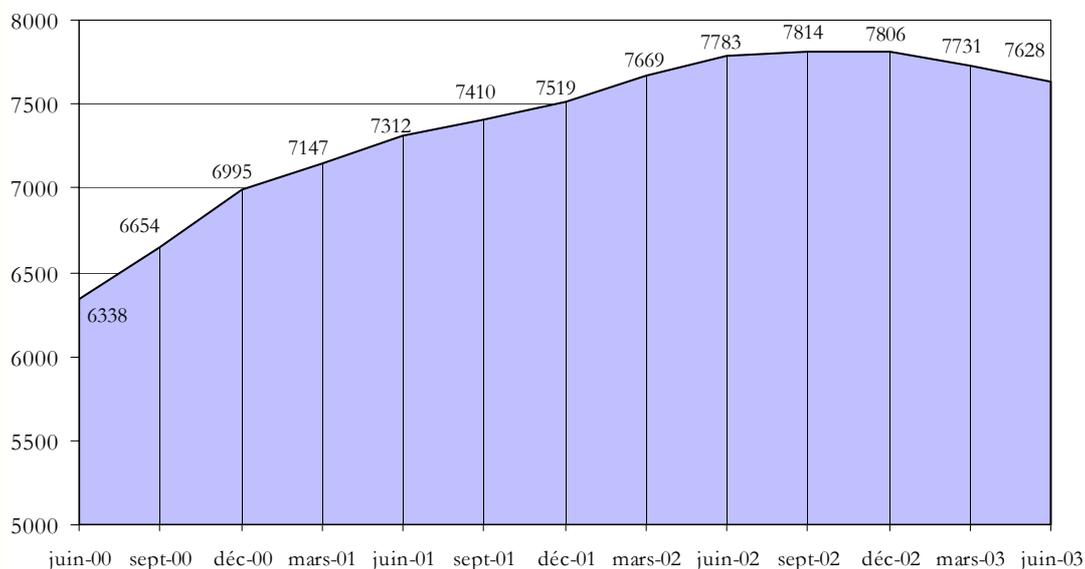


Loi, partie \ forme juridique	Fcp	Sicav	Autres	Total
Partie I	299,137	363,972	1,274	664,383
Partie II	117,158	51,602	1,713	170,473
OPC institutionnels	30,106	11,452	0,138	41,696
Total	446,401	427,026	3,125	876,552

Origine des promoteurs des OPC luxembourgeois

	Actifs nets (en mia EUR)	en %
Suisse	208,024	23,7%
Etats-Unis	157,468	18,0%
Allemagne	150,180	17,1%
Italie	100,785	11,5%
Belgique	76,519	8,7%
Grande-Bretagne	51,158	5,8%
France	43,469	5,0%
Japon	22,629	2,6%
Pays-Bas	17,371	2,0%
Suède	15,210	1,7%
Autres	33,739	3,9%
Total	876,552	100,0%

Evolution du nombre de fonds et sous-fonds actifs



Politique d'investissement des OPC luxembourgeois

	Actifs nets (en mia EUR)
VM à revenu fixe	418,312
VM à revenu variable	240,272
VM diversifiées	62,652
Capitaux à risque élevé	0,499
VM non cotées	2,174
Leveraged funds	2,264
Autres OPC de type ouvert	60,976
Instruments du marché monétaires et liquidités	75,434
Liquidités	9,233
Immobilier	2,566
Futures et/ou options	2,170
Autres valeurs	0,000
Total	876,552

Développements réglementaires récents

Circulaire CSSF 03/108 concernant les sociétés de gestion de droit luxembourgeois soumises au chapitre 13 de la loi du 20 décembre 2002 concernant les organismes de placement collectif, ainsi que les sociétés d'investissement autogérées de droit luxembourgeois soumises à l'article 27 ou à l'article 40 de la loi du 20 décembre 2002 concernant les organismes de placement collectif.

Cette circulaire CSSF 03/108 du 30 juillet 2003, qui s'adresse à tous les organismes de placement collectif (OPC) et à toutes les sociétés de gestion de droit luxembourgeois, a pour objet principal de préciser les modalités d'application de certains articles du chapitre 13 de la loi du 20 décembre 2002 concernant les OPC, qui introduit un régime spécifique applicable aux sociétés de gestion assurant la gestion d'OPCVM relevant de la directive modifiée 85/611/CEE.

La plupart des indications de la circulaire CSSF 03/108 s'appliquent *mutatis mutandis* aux sociétés d'investissement relevant de la directive modifiée 85/611/CEE qui n'ont pas désigné de société de gestion au sens de la directive modifiée 85/611/CEE.

La circulaire CSSF 03/108 précise les conditions d'obtention et de maintien d'agrément en distinguant entre les sociétés de gestion dont l'activité se limite à la gestion collective telle que prévue par l'article 77(2) de la loi du 20 décembre 2002 et les sociétés de gestion qui ont des activités de gestion collective et de gestion sous mandat individualisé de portefeuilles d'investissement telles que prévues par l'article 77(3).

Dans ce contexte, elle fournit des précisions ayant trait au programme d'activités, à l'administration centrale et à l'infrastructure, à l'actionnariat, à l'honorabilité et l'expérience professionnelles des dirigeants, aux fonds propres et à la révision externe.

Cette circulaire contient des règles concernant la surveillance prudentielle des sociétés de gestion visées par le chapitre 13 de la loi du 20 décembre 2002 ainsi que la surveillance prudentielle des sociétés d'investissement relevant de la directive modifiée 85/611/CEE qui n'ont pas désigné de société de gestion au sens de la directive modifiée 85/611/CEE.

Les schémas des informations financières qui sont à établir sur une base trimestrielle et qui sont à remettre à la CSSF en ce qui concerne cette surveillance prudentielle figurent en annexe de la circulaire CSSF 03/108.

Evaluation du questionnaire sur le traitement du risque opérationnel dans le cadre de Bâle II

Début 2003, la CSSF a envoyé à tous les établissements de crédit de droit luxembourgeois une lettre-circulaire contenant un questionnaire sur les principales options envisagées par les établissements de crédit dans le cadre de la nouvelle réglementation en matière d'adéquation de fonds propres (« Bâle II »).

Les buts de ce questionnaire étaient

- d'attirer davantage l'attention des établissements de crédit aux développements dans le Nouvel Accord ;
- de suivre les préparatifs des établissements de crédit pour l'application du Nouvel Accord ;
- de collecter des informations supplémentaires sur la gestion du risque opérationnel des établissements de crédit.

Pour les statistiques du questionnaire, 112 banques de droit luxembourgeois ont été retenues, dont 104 filiales de groupes bancaires.

Les réponses reçues donnent une indication quant au choix envisagé ainsi que les motifs y relatifs, mais ne sont pas à comprendre comme un engagement ferme des répondants. On notera que la plupart des banques suivront l'approche qui sera retenue par la maison mère.

L'enquête montre qu'une partie significative des banques luxembourgeoises envisagent soit d'utiliser dès le départ les approches plus sophistiquées et sensibles au risque, soit de passer à un stade ultérieur à des approches plus avancées.

32% des banques (pourcentage par rapport au nombre de banques) envisagent d'opter pour l'approche avancée AMA, 31% pour la *Standardised Approach* (TSA) et 10% pour l'approche la plus simple (BIA). D'ailleurs 19% envisagent de commencer avec la TSA avec utilisation partielle de l'AMA pour certaines lignes de métier. Le reste de la population est toujours indécis quant à son approche de calcul pour le risque opérationnel. En termes de somme de bilan, 46% et 28% opteront pour l'AMA et la TSA avec application partielle de l'AMA respectivement.

Il faut noter que les pourcentages élevés observés concernant l'approche avancée dépassent largement les attentes de la CSSF, surtout si l'on compare les résultats avec l'enquête effectuée en octobre 2001.

En plus de l'approche envisagée, des indications quant à l'intérêt pour une mutualisation de données de pertes opérationnelles, et quant aux relations que les filiales de groupes bancaires entretiennent avec leurs maisons mères ont été fournies.

La CSSF se montre satisfaite de l'intérêt manifesté par un bon nombre de banques au sujet d'une mise en commun d'une base de données de pertes opérationnelles au Luxembourg.

En ce qui concerne les relations que les filiales de groupes bancaires entretiennent avec leurs maisons mères, 86% des filiales (pourcentage par rapport au nombre de filiales) ont affirmé entretenir un contact régulier avec la maison mère au sujet du traitement du risque opérationnel. En termes de somme de bilan, ce pourcentage s'élève à 97%, démontrant clairement que le sujet est au centre de leur préoccupation.

CESR remet à la Commission européenne son premier avis technique en relation avec la directive sur les prospectus et lance une consultation sur d'autres mesures techniques

CESR a publié le 31 juillet 2003 son avis technique en relation avec la directive prospectus (réf. CESR/03-208 et annexes, disponibles à l'adresse www.europefesco.org) ainsi que sa réponse à la consultation (réf. CESR/03-209).

Les mesures techniques proposées portent principalement sur :

- les obligations d'information : schémas relatifs aux actions, aux obligations destinées aux particuliers et aux investisseurs professionnels ; asset-backed securities; document d'enregistrement pour les titres autres que des actions émises par des établissements de crédit ; schéma pour les certificats représentatifs d'actions (« depository receipts ») ;
- l'incorporation par référence d'informations publiées, p.ex. les rapports des réviseurs, les rapports financiers et statuts ;
- la publication du prospectus : disponibilité du prospectus, contenu de l'avis et méthodes de publication.

Le document consultatif (réf. CESR/03-210b) relatif aux propositions de mesures techniques additionnelles, destinées à mettre en œuvre la directive prospectus, concernent :

- les obligations d'information minimales pour les Etats ainsi que leurs collectivités publiques régionales ou locales ;
- les obligations portant sur l'information financière historique. Ces mesures complètent le premier avis de CESR ;
- la diffusion d'annonces publicitaires en cas d'offres publiques ou d'admission à la négociation.

Les parties intéressées sont invitées à adresser leurs commentaires éventuels par e-mail à M. Fabrice DEMARIGNY, Secrétaire général de CESR (secretariat@europefesco.org) avant le 30 octobre 2003. Afin de permettre aux parties intéressées d'exprimer leur point de vue, CESR tiendra une audition ouverte dans ses locaux à Paris le 9 octobre 2003.

Consultation concernant les normes CESR-SECB pour les systèmes de compensation et de règlement de titres dans l'Union européenne

Suite à leurs travaux conjoints dans le domaine de systèmes de compensation et de règlement d'opérations sur titres de l'Union européenne, CESR et le Système Européen de Banques Centrales (SEBC) viennent de publier deux documents pour consultation publique, disponibles sur le site Internet de CESR à l'adresse www.europefesco.org.

Les parties intéressées sont invitées à transmettre leurs contributions par courrier électronique avant le 31 octobre 2003 au secrétariat commun CESR-SEBC aux adresses suivantes : Wim Moeliker (CESR) à secretariat@europefesco.org et Elias Kazarian (BCE) à ecb.secretariat@ecb.int.

CESR et le SEBC tiendront une audition ouverte le 2 octobre 2003 au sujet des deux documents dans les locaux de CESR à Paris.

LISTE DES BANQUES

Retrait :

BHW Allgemeine Bausparkasse AG, succursale
Fusion avec la BHW Bausparkasse AG, le 1^{er} août 2003

Nouvel établissement :

Islandsbanki hf, Luxembourg Branch
B. P. 1647, L-1016 Luxembourg
Début des activités : 1^{er} juillet 2003

Changement de dénomination :

Bunadarbanki International S.A. (Luxembourg) « B.I. BANK » est devenue le 3 juillet 2003
Landsbanki Luxembourg S.A.

LISTE DES PROFESSIONNELS DU SECTEUR FINANCIER (PSF)

Nouvel établissement :

IKB CorporateLab S.A., professionnel intervenant pour son propre compte
2, rue Jean Monnet
L-2180 Luxembourg
Autorisation ministérielle du 31 juillet 2003

Retrait :

BETA EUROPA MANAGEMENT S.A.
Retrait le 1^{er} juillet 2003.

Changement de dénomination :

GNI FUND MANAGEMENT LIMITED, Londres (United Kingdom),
en
BRIGHT CAPITAL LIMITED, Londres (United Kingdom), Luxembourg branch
26, boulevard Royal
L-2449 Luxembourg

Changement de dénomination et d'adresse :

AMS TRUST (LUXEMBOURG) S.A.
en
S-HR&M FINANCIAL SERVICES (LUXEMBOURG) S.A.
64, rue Principale
L-5367 Schuttrange

LISTE DES ORGANISMES DE PLACEMENT COLLECTIF (OPC)

Inscriptions et retraits pendant le **mois de juin 2003** de la liste officielle des organismes de placement collectif luxembourgeois qui relèvent de la loi du 30 mars 1988, de la loi du 20 décembre 2002 et de la loi du 19 juillet 1991

Inscriptions

- AVIVA ALTERNATIVE FUNDS, 34, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg
- CVT EUROPA ABSOLUTE SELECT, 1a-1b, rue Thomas Edison, L-1445 Luxembourg-Strassen
- DIT-EURO PROTEKT DYNAMIK PLUS, 6A, route de Trèves, L-2633 Senningerberg
- FUCHS INVEST, 14, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg
- HERA SICAV, 7, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg
- LUXTOPIC, 4, rue Thomas Edison, L-1445 Luxembourg-Strassen
- OPAL, 13, rue Goethe, L-1637 Luxembourg
- PIONEER NEW EUROPE FUNDS, 77, bd. Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg
- SASFIN INTERNATIONAL FUND, 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg
- SCUDDER ALPHA FUNDS, 49, avenue J-F Kennedy, L-1855 Luxembourg
- SGAM ALTERNATIVE EQUITY STRATEGIES DIVERSIFIED FUND, 11-13, avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg
- SGAM ALTERNATIVE RELATIVE VALUE STRATEGIES DIVERSIFIED FUND, 11-13, avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg
- SIFTER FUND, 11, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg
- UBS AUSTRALIAN BOND INCOME, 6, avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg

Retraits

- ALTERNATIVE OPEN, 20, boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg
- AMAS TRADEINVEST FUND, 11, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg
- BANTLEON DYNAMIC, 50, avenue J-F Kennedy, L-1855 Luxembourg
- BANTLEON RETURN, 50, avenue J-F Kennedy, L-1855 Luxembourg
- BANTLEON TREND, 50, avenue J-F Kennedy, L-1855 Luxembourg
- EVERGREEN WORLDWIDE FUNDS, 49, avenue J-F Kennedy, L-1855 Luxembourg
- FC BAYERN MÜNCHEN FONDS, 6A, route de Trèves, L-2633 Senningerberg
- IMMOEUROPE, 11, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg
- MURRAY UNIVERSAL, 50, avenue J-F Kennedy, L-1855 Luxembourg
- SARADAR FUND, 8, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg
- SINOPIA MULTI BOND FUND - SINOPIA M.B.F., 11, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg
- SUEZ LUX BONDS, 39, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg
- SYNERGEST FUND LUXEMBOURG SICAV, 4, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg
- TEMPLETON EMERGING ASIA, 6, avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg
- UTSUMIYA GLOBAL NATURAL RESOURCES STOCK FUND, 5, rue Plaetis, L-2338 Luxembourg
- ZÜRICH LUXRENT, 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg

Place financière

Les principaux chiffres actualisés concernant la place financière :

Nombre de banques : **175** (1^{er} août 2003)

Somme de bilans : **EUR 653,642 milliards** (30 juin 2003)

Résultat avant provision : **EUR 1,997 milliards** (30 juin 2003)

Emploi : **22 830 personnes** (30 juin 2003)

Nombre d'OPC : **1 919** (11 août 2003)

Patrimoine global : **EUR 876,552 milliards** (30 juin 2003)

Nombre de fonds de pension : **8** (31 juillet 2003)

Nombre de PSF : **141** (31 juillet 2003)

Somme de bilans : **EUR 2,204 milliards** (30 juin 2003)

Résultat net : **EUR 225,12 millions** (30 juin 2003)

Emploi : **4 243 personnes** (30 juin 2003)

Emploi total dans les établissements surveillés : **27 699 personnes** (31 décembre 2002)

Emploi total dans les établissements surveillés : **27 453 personnes** (31 mars 2003)

Emploi total dans les établissements surveillés : **27 073 personnes** (30 juin 2003)

Newsletter de la CSSF

Conception et rédaction : Secrétariat général de la CSSF

110, route d'Arlon

L-2991 LUXEMBOURG

Tél. : (+352) 26 251 237 / 327

E-mail : direction@cssf.lu

Site Internet : www.cssf.lu